

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

G. DE CORIOLIS

## **La population de l'Ile Maurice au point de vue économique**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 20 (1879), p. 50-56

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1879\\_\\_20\\_\\_50\\_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__50_0)

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques*  
<http://www.numdam.org/>

V.

LA POPULATION DE L'ILE MAURICE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE.

De toutes les questions qui sont propres à intéresser un pays, celles qui s'occupent des conditions premières de son existence se présentent d'abord à l'attention. Il est un fait reconnu et prouvé, c'est que les sociétés subissent, sans le savoir, des lois profondes, dont on est longtemps à soupçonner l'existence, lois qui s'imposent par la force même des choses et auxquelles on ne se soustrait pas facilement. Les événements que l'on croit bien souvent n'être que le fait du hasard, s'accomplissent avec une admirable régularité : les morts, les naissances, les crimes se reproduisent, dans leurs proportions, dans leurs époques critiques, et obéissent fatidiquement, pour ainsi dire, à une nécessité.

Il est malheureux que la science n'ait pas encore trouvé, d'une manière définitive, le moyen de codifier les « lois naturelles » pour les imposer aux sociétés et arriver ainsi, en les modifiant lentement, à diminuer le mal et à augmenter le bien. La science prépare patiemment les solutions des problèmes dont elle s'occupe, et, quoique les bienfaits qu'elle répand sur les hommes arrivent bien souvent tard, ils arrivent toujours.

Malgré le peu d'insuffisance qu'offre la *Physique sociale*, comme l'a appelée Quételet, on est arrivé, après une étude approfondie des phénomènes sociaux, à les classer, à les coordonner et à remonter de là aux causes qui les produisent et en déterminent le retour. J'entreprends de présenter quelques observations sur la population de la colonie, d'après les lois qui servent de base à cette partie des sciences économiques.

I.

D'abord, le premier point qui s'offre à l'investigation est le chiffre colossal de notre population.

Maurice, en effet, est plus peuplée que n'importe quel pays d'Europe. Tandis que la Belgique, qui est le pays du continent européen renfermant le plus grand nombre d'habitants, compte une personne pour 0.61 hectare, et l'Angleterre, qui vient après, 0.63, Maurice contient, elle, un habitant pour 0.52 hectare. Un chiffre aussi énorme de population n'est pas une chose normale et conduit à des résultats fâcheux. Dans le chapitre VIII de son rapport annuel, dont on ne saurait trop méditer les précieux enseignements, M. Kyshe, notre estimé *Registrar General*, écrit ce qui suit :

« Cette île, maintenant réputée pour être un des pays les plus malsains du monde, renferme une population trop nombreuse pour sa surface, et la question qui se pose naturellement d'elle-même est celle de savoir si, malgré toutes les mesures qui ont été, pendant ces dernières années, prises pour améliorer la condition sanitaire de l'île, la ténacité du terrible fléau, qui nous afflige depuis le commencement de 1867, n'est pas due, en grande partie, à un excès de population. »

M. Kyshe a posé là un point d'interrogation auquel on peut répondre par l'affirmative, sans grande crainte de se tromper. L'accroissement d'une population a, en effet, une limite qui ne peut être franchie sans danger. Il arrive que la science, à l'aide de ses découvertes ingénieuses, permet de reculer, jusqu'à un certain point,

cette limite. Mais, bien souvent, c'est reculer pour mieux sauter, comme dit un proverbe. Les phénomènes de la nature ont de ces échéances que l'on peut susseoir, mais dont le terme finit toujours par arriver.

La population d'un pays, d'après Malthus et ses successeurs, est proportionnée aux moyens de subsistance que ce pays produit. Tandis que la population, dans son accroissement, suit généralement une progression géométrique, que Malthus a illustrée par des nombres, il faut, pour que l'équilibre se maintienne, que les moyens de subsistance augmentent de leur côté d'après une progression arithmétique. Tant que ce parallélisme se continue sans entrave, tout va bien. Mais, lorsque l'augmentation des subsistances se trouve un instant arrêtée, le mouvement de la population en subit la réaction immuablement. La famine, qui a fait tant de victimes dans l'Inde, l'année dernière, sert de preuve irréfutable à cette théorie. Il est avéré que l'Inde est fatallement condamnée à passer périodiquement par des épreuves aussi cruelles que la dernière, et elle peut, sous ce rapport, servir de type à des remarques utiles. Chaque fois que le chiffre de sa population a atteint des proportions élevées, elle a été décimée par un fléau quelconque, qui s'est chargé de la débarrasser de son trop-plein de population. Si elle n'avait été ravagée par la famine, elle eût été décimée tôt ou tard par une épidémie.

A Maurice, la loi de Malthus ne trouve pas directement son application. La colonie ne retirant pas de son sol la nourriture qu'elle absorbe, la population peut s'accroître indéfiniment sans s'occuper de ses moyens de subsistance. Une augmentation de population, sous ce rapport, serait plutôt un bienfait, car elle activerait l'importation des substances alimentaires, et partant, les revenus du Trésor. Il serait à souhaiter alors que la population se quadruplât, parce que la participation de chacun aux dépenses du pays finirait par devenir insignifiante. Mais à côté de la relation qui existe entre le chiffre d'une population et ses moyens de subsistance, il y en a d'autres, non moins capitales, qui se rapportent au climat, à la conformatation du pays, à l'espace libre réservé à chaque individu et à mille autres causes encore.

Il est reconnu que plus il y a d'espace libre dans un pays, plus la « natalité » est grande. Ce principe est tellement absolu que l'augmentation dans le chiffre des naissances est en raison directe du nombre des décès. A mesure qu'une population s'accroît, les conditions d'existence, non-seulement deviennent plus précaires, mais encore se trouvent viciées. L'acquisition de la terre étant rendue plus difficile, l'agglomération d'individus dans certaines localités a lieu; les eaux des rivières, nécessaires à l'alimentation, se trouvent polluées et ne tardent pas à être une cause morbifique. On a vu, en effet, d'après l'étude des eaux de la ville, faite par M. Félix, du Collège Royal, que le liquide absorbé par nous est surchargé de matières délétères qui portent un préjudice réel à la santé publique. L'air lui-même ne se trouve-t-il pas contenir en suspension plus de *malaria*, qui en s'accumulant deviennent nuisibles? Pour ces raisons et beaucoup d'autres encore, qui varient selon les climats et les lieux, le chiffre que peut atteindre une population doit se trouver limité. En jetant les yeux sur le passé de la colonie, on la voit, périodiquement presque, traverser des époques néfastes dont la pensée seule fait encore frémir. 1854, 1867 sont des dates qui sonnent assez lugubrement pour nous donner des avertissement éloquents.

En suivant le mouvement de notre population depuis 1846, date du premier re-

cenagement, on voit qu'elle s'est accrue, de 1846 à 1861, de 96.29 p. 100, et de 1846 à 1866 de 130 p. 100. Arrivée à ce chiffre, elle reçut une forte brèche par l'épidémie de 1867 et des années suivantes et se trouva diminuée de 11.54 p. 100; à la fin de l'année dernière, la diminution, par rapport à 1866, était seulement de 4.5 p. 100, ce qui fait voir que, vers la fin de l'année prochaine, la colonie aura réparé entièrement la perte éprouvée depuis le terrible fléau qui nous a visités en 1867. Il est à craindre que l'augmentation du nombre des habitants, suivant une progression si rapide, la colonie n'arrive bientôt à avoir un trop-plein qu'il lui faudra absolument rejeter. Depuis 1871, date du dernier recensement, jusqu'à fin 1877, le chiffre de la population a augmenté de 10.3 p. 100, dont les 56 p. 100 proviennent de l'excédant des arrivages sur les départs, et 44 p. 100 de l'excédant des naissances sur les décès. On voit que l'immigration, à elle seule, tient la plus grande place dans le chiffre de l'accroissement de la population, et que si la colonie n'avait à compter que sur le nombre des naissances pour augmenter son chiffre d'habitants, cette augmentation serait par elle-même relativement insignifiante.

Ce qui porte encore plus à se fortifier dans cette assertion, c'est que les naissances depuis 1875 ont l'air de diminuer progressivement. Il n'y a, s'il m'est permis de faire une suggestion, qu'un seul moyen de parer aux tristes éventualités dont l'agglomération de masses d'individus à Maurice pourrait être la conséquence: c'est de favoriser l'émigration et d'établir même un système d'émigration sur une grande échelle; faire sortir de la colonie ce qu'on pourrait appeler les bouches inutiles et arrêter s'il le faut l'immigration. L'émigration, et ceci est à noter, se traduit par une augmentation dans le chiffre des naissances, de sorte que les vides faits d'un côté se comblient de l'autre. C'est grâce à son système d'émigration que l'Angleterre peut faire face à sa puissante « natalité ». Les autres moyens qu'on pourrait employer pour détourner le mal probable qui nous menace, n'auront que des résultats fictifs. Ce serait consolider peut-être le fil qui soutient l'épée de Damoclès suspendue sur nos têtes. L'épée elle-même ne demeurera pas moins pour cela toujours menaçante et terrible.

## II

Il est assez curieux, après les observations précédentes sur la population de la colonie prise dans son ensemble, de s'arrêter un instant sur les diverses fractions dont elle se compose.

La proportion de la population générale par rapport à la population totale était, à la fin de 1877, de 31.88 p. 100 et celle de la population indienne de 68.12 p. 100, c'est-à-dire plus du double. De 1861 à 1871 la population indienne s'est accrue de 12.2 p. 100, tandis que la population générale a décrue de 15.0 p. 100. Depuis 1871 la population générale a augmenté de 10.22 p. 100, dont 5.54 p. 100 (1) excédant des arrivages sur les départs, et 4.68 p. 100 excédant des naissances sur les mortalités, tandis que la population indienne ne s'est accrue que de 9.05 p. 100, dont 4.58 p. 100 excédant des arrivages sur les départs, et 4.47 p. 100 excédant des naissances sur la mortalité.

Ici se pose une question: c'est de savoir si la population indienne, telle qu'elle existe chez nous aujourd'hui, pourrait se maintenir au même taux si elle n'était rajeunie par l'immigration? La population indienne est très-prolifique. Si, avec la

(1) L'immigration chinoise, à elle seule, prend la majeure partie de ce taux.

pénurie de femmes qui se fait sentir tous les jours chez elle, elle produit déjà un chiffre relativement élevé, le jour où la proportion des femmes se trouvera, par un moyen ou par un autre, augmentée, il est évident que la « natalité » sera plus grande. La population indienne est plus prolifique que la population générale; car, tandis que la proportion des hommes par rapport aux femmes est de 112 p. 100 dans la population générale, elle est de 169 p. 100 dans la population indienne, et l'on a vu plus haut le taux des naissances. D'un autre côté, par suite de la grande disproportion entre les sexes, la femme indienne produit plus vite que la femme créole; mais les enfants de la première ont moins de force que ceux de la seconde, et, lorsqu'ils échappent à la mort, ils deviennent plus tard, en raison de leur constitution faible, moins prolifiques que leurs parents; de sorte qu'on peut avancer, sans crainte, que la population indienne, livrée à elle seule et n'étant pas renouvelée par l'immigration, finirait par décroître inévitablement.

Arrêtons-nous un instant et considérons les effets que produit, dans la population indienne, la disproportion des sexes. Ici, je reproduirai une partie d'un article que j'écrivais dans le temps dans le *Commercial Gazette*.

Je disais dans cet article « qu'en présence du renouvellement si fréquent du crime, dans la population indienne, on était porté à croire qu'il existait une cause inhérente à l'état social de cette population amenant le retour du triste spectacle auquel nous assistons depuis quelque temps. Comme l'a constaté le procureur général dans son rapport sur la criminalité en 1874, elle est due à la grande disproportion entre les deux sexes.

« L'assassinat, dans les conditions présentes, n'a rien d'anormal. Il est une conséquence naturelle et inévitable de l'ordre actuel des choses et ne cessera d'être commis tant que la fatale cause qui l'engendre ne sera pas détruite.

« Nous savons tous combien l'Indien subit l'influence des préjugés barbares que lui inculque, dès son jeune âge, une religion formant la base de son état social et lui tenant lieu de code et de loi. Le respect qui accompagne l'accomplissement des moindres actes de son culte nous donne une juste idée de sa foi en Brahma. Aussi les administrateurs de l'Inde jugent-ils prudent d'arriver à détruire peu à peu ses coutumes païennes plutôt que de les abolir par des mesures radicales, et s'étudient-ils, dans l'élaboration des lois, à les faire telles que leur mise en vigueur ne le froisse pas dans ses convictions intimes, en lui imposant une obéissance à laquelle il se soumettrait à contre cœur.

« Une des lois sacrées les plus en honneur chez les Hindous est celle qui règle les devoirs imposés aux époux par le mariage; elle forme plusieurs chapitres du *Padma Purana*. Le mariage, dit le livre, est le but essentiel de la vie. La femme est un être impur; l'union conjugale scelle peut lui donner une dignité quelconque. Dès son enfance, ses parents s'occupent à lui trouver un époux. Mise ainsi en la possession d'un homme pour qui, le plus souvent, elle n'a aucune inclination, elle lui doit l'obéissance la plus absolue et une fidélité inviolable. Lui survivre est une honte; de là les *sutti*, les sacrifices de la veuve sur le bûcher funéraire de son mari, coutumes qu'on n'est pas arrivé sans peine à abolir. Aujourd'hui le sacrifice du feu a fait place à une sorte de dégradation. Transplanté à Maurice, volontairement il est vrai, l'Indien se voit dans la cruelle obligation de mépriser ce principal article de sa foi. C'est en vain qu'il essaierait de s'y confirmer; la femme lui manque, et comme épouse et comme femme. Le tableau de la population de la colonie, à la fin de

décembre 1876, nous montre en effet que la proportion des femmes était, à cette époque, dans la classe indienne, de 36 p. 100, tandis que dans la population générale elle était de 47 p. 100. Maintenant, si l'on songe que la femme indienne, dès sa puberté, se livre à des excès qui l'épuisent et la rendent vieille à trente ans, on arrive à découvrir que cette proportion se réduit de beaucoup. Tandis que dans la population générale chaque homme a une femme, dans la population indienne, comme le disait dans sa déposition devant les commissaires royaux un de nos planteurs les plus expérimentés, chaque femme a plusieurs maris; les hommes choisissent de leur plein gré deux ou trois amis pour vivre ensemble dans la même cahute. Ce communisme outré se maintient tant que règne le bon accord; mais lorsqu'il arrive que la femme, soit par esprit de changement, soit par fatigue, soit par inclination, fuit le toit commun pour suivre un de ces époux ou un nouvel amant, alors le mari à qui elle appartient en propre la poursuit et la tue, non par jalousie, mais parce que cette femme est sa propriété et que seul il a le droit, selon lui, d'en disposer à sa guise. Voyons-nous dans la population générale des faits semblables se présenter jamais? L'attentat sur la femme dans la basse classe n'a lieu que lorsque le mari est sous l'empire de la boisson. Il se borne ordinairement à de simples coups que la femme oublie vite le lendemain.

« L'Indien tue donc, d'abord parce que, homme avant tout, son instinct animal le pousse à se venger de l'abandon de sa compagne, et ensuite parce que sa religion, qui le fait considérer la femme avant le mariage comme un être vil, la lui rend plus odieuse lorsqu'elle s'est rendue coupable d'adultère. Lui ôter la vie, pour lui, n'est pas un crime: c'est purger la terre d'une créature méprisable. Voilà donc un homme qui a soutenu un combat dans lequel les préjugés de sa foi (préjugés qui, non observés par lui, le diminuent à ses propres yeux) et sa passion brutale qui ne trouve pas à se satisfaire à son gré, forment une coalition contre lui. Il succombe; quel est l'être humain qui sortirait vainqueur d'une telle lutte? Il tue, et il est traîné aux assises où le ministère public s'attache à prouver au jury la pré-méditation qui a présidé à la perpétration du crime et obtient un verdict qui livre le coupable au dernier supplice. « Il a tué, qu'on le tue! » s'écrient les uns, en commentant le jugement prononcé contre lui; « l'exemple sera salutaire! » disent les autres, comme si la potence dressée devant un homme qui veut se venger empêche le crime de se commettre. »

Ainsi donc voilà la situation perplexe dans laquelle se trouve la population indienne. Si l'on augmente le nombre de femmes, l'immigration aidant, elle atteindra un chiffre fabuleux et portera un préjudice réel à la colonie. En la laissant telle qu'elle est, on la rend responsable d'un vice social dont elle n'est nullement coupable en traînant à l'échafaud ceux de ses enfants qui en subissent les effets. C'est le cas ou jamais de reconnaître toute la raison de ce mot de Quetelet: « La société renferme en elle les germes de tous les crimes qui vont se commettre: c'est elle, en quelque sorte, qui les prépare, et le coupable n'est que l'instrument qui les exécute. »

En mettant en présence les différents éléments de la population, on est frappé du contraste qui existe entre eux. Il y a peu de pays où tant de races diverses se côtoient si confusément qu'à Maurice. On dirait une véritable tour de Babel, où il serait impossible de se comprendre si chaque individu ne parlait que la langue de son pays. Ce qu'il y a de curieux, c'est que chacun de ces éléments suit un cours

qui lui est propre, qu'il a ses préjugés, ses croyances, ses coutumes différentes et cherche très-peu à se « fusionner » par des unions conjugales légitimes. Le rapport de M. Kyshe, en effet, nous apprend qu'il n'y a eu en 1877 que 44 mariages entre Chinois et créoles, Indiens et femmes créoles et créoles et femmes indiennes. Chaque rameau de notre population s'étend donc de son côté. De là une lutte acharnée dans la bataille journalière pour la vie.

Schiller disait : « Partout où une chose prend sa place, autre chose doit céder. Pour ne pas être chassé, il faut chasser soi-même. C'est là que règne la lutte, et la force seule triomphe. » Il n'y a peut-être pas de pays où cette profonde vérité trouve mieux son application qu'à Maurice, et nulle part la formule peu polie : « Ote-toi de là que je m'y mette », ne se trouve plus à l'ordre du jour. La population créole est, en effet, journalièrement supplantée par la population indienne et la population chinoise. Toutes les petites industries, dont s'occupaient autrefois les gens de la basse classe de la population créole, sont devenues le partage des autres fractions de la population. L'Indien, en débarquant sur notre sol, met en pratique une des maximes de M. Gambetta et arrive, comme le veut ce dernier, par l'accumulation de l'épargne, à l'acquisition incessante, journalière, du capital-terrain, du capital-argent, et à se rendre la propriété accessible. Là où le sol semble le plus aride, il s'installe, en chasse le créole, construit une hutte, laboure la terre, la cultive et trouve moyen de se faire un revenu. Disposant d'un petit capital, il commerce, trasisque, et ne tarde pas à acquérir une position relativement avantageuse; pendant ce temps, le créole, rejeté du petit commerce, de la petite culture, ne travaille qu'au jour le jour comme ouvrier. L'épargne pour lui est une chose inconnue; la tenter est chose impossible, les salaires dont il dispose se répartissant le plus souvent entre le Chinois du coin et sa famille, la plupart du temps nombreuse. Aussi lorsqu'une épidémie vient à sévir, c'est chez lui qu'elle frappe le plus cruellement; chaque jour de maladie apportant une diminution dans les gages, il se trouve dépourvu de tout et meurt bien souvent faute de soins.

A côté de ces deux parties de la population, il y a les Chinois. Les Chinois sont devenus un mal nécessaire. Ils sucent la dernière goutte de sang de la population créole, en attirant dans leurs bourses jusqu'au moindre sou.

Voilà donc, en peu de mots, l'état actuel de la population coloniale. Je parlais, en commençant, de l'émigration comme moyen d'éviter le mal dont Maurice pourrait être affligé à cause de son trop-plein de population. Cette émigration profiterait à l'élément créole, à nos artisans, dont l'offre est de beaucoup au-dessus de la demande.

« L'émigration (1), dit le Dr Bertillon dans les *Annales de démographie internationale*, joue le plus souvent un rôle excitateur de la natalité. C'est ce qui arrive quand une nation déjà pleine déverse périodiquement son excédant en émigrants allant se fixer en bons pays (c'est-à-dire fertiles, salubres et libres), où la question d'acclimatation ne soit pas en jeu. C'est un fait général, démontré par un grand nombre d'exemples, qu'une natalité surabondante sollicite l'émigration; mais si ces premiers émigrants ont été heureux, s'ils ont rencontré l'abondance, la santé et l'indé-

(1) Natal, Madagascar, le territoire nord de l'Australie du Sud pourraient être des débouchés avantageux à la population de la colonie. Sans trop s'avancer sur le terrain politique, on peut dire que la question de savoir si un système d'immigration entre ces pays et Maurice ne pourrait pas être établi, mérite l'attention des hommes soucieux des intérêts de Maurice et de la vie de leurs familles.

pendance, c'est-à-dire le bonheur, ils en appellent d'autres, un courant s'établit et l'habitude de l'émigration devient à son tour un élément de natalité. C'est comme si la patrie s'étendait, s'adjoignant tout à coup des territoires nouveaux, c'est du travail disponible mis à la portée de ses habitants ; les hommes trouvent place au grand banquet, ils se multiplient, la natalité exubérante a sollicité l'émigration, et l'émigration réussie sollicite à son tour la natalité. »

Qu'on lise attentivement les faits cités dans cette étude, et l'on ne tardera pas à arriver aux mêmes conclusions, à savoir : qu'il y a un trop-plein de population qui, ne pouvant pas déborder, finira par être funeste à la colonie ; que l'agglomération d'individus dans un petit centre donne naissance à l'immoralité la plus navrante et aux résultats fatals qui en sont la conséquence (1) par la raison que la « lutte pour l'existence » (le mot ici est caractéristique) devient plus grande jurement et que les moyens de travailler diminuent. « Il est un budget, dit Quétet, qu'on paye avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds. »

G. DE CORIOIS,  
*Rédacteur du Port-Louis-Revue.*

---